On m'assure que l'armée serbe se contentera d'occuper les districts en litige et n'avancera pas au-delà ; mais, le premier coup de fusil tiré, personne ne peut répondre de l'avenir.

La conférence

La conférence de Constantinople, qui devait tenir séance hier, s'est ajournée à aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà expliqué, la question d'Orient a perdu beaucoup de son importance traditionnelle. La Turquie n'est plus à craindre et l'influence française ne lutte plus à Stamboul avec l'influence anglaise. Le coup de tête du roi Milan ne change pas la situation. Serbes et Bulgares peuvent s'entre-détruire sans que l'Europe s'émeuve, et finalement ils devront accepter la solution qui leur sera impvsée.

⁂

Constantinople, 15 novembre. — La conférence s'est ajournée de nouveau à demain. Le prince de Bulgarie, en annoncant à la Porte la déclaration de guerre de la Serbie lui a demandé son assistance. Le marquis de Salisbury a télégraphié ses instructions à M. Whitte pour lui donner l'assurance que l'Angleterre fera tous ses efforts pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman.

Sofia, 15 novembre. — La prise de Tzaribrod a coûté la vie à 50 bulgares.

Nitsch, 15 novembre. — L'armée commandée par le roi est composée de 20,000 hommes, deux autres comprenant chacune 8.000 soldats opèrent des mouvements convergents pour tourner les bulgares au défilé du Dragon.

Ce défilé s'étend sur une longueur de 14 kilomètres. Le ministre des finances a déjà installé des agents du fisc pour recouver des impôts dans le pays occupé.

Paris, 15 novembre. — On compte beaucoup sur l'entente devenue plus complète depuis deux jours des trois puissances du Nord pour aplanir le conflit Serbo-Bulgare.

On a l'espoir qu'une résolution pratique et d'un effet rapide sortira de la réunion de demain de la Conférence.

Si, malgré les espérances, aucune mesure sérieuse n'était votée par les représentants des puissances, la Turquie interviendrait immédiatement et de façon à arrêter l'action des Serbes en Bulgarie.

Il n'y a toujours aucune crainte immédiate du côté de la Grèce.

LES ENFANTS DU PEUPLE

Après les scandales de Londres, les chauvins ont poussé des cris de satisfaction. « C'est égal, se sont-ils écriés, les Anglais sont encore plus corrompus que nous ! »

Les détails publiés sur les scandales de Valenciennes nous prouvent, hélas ! que nous ne valons guère mieux que nos voisins. Je ne sais rien d'affreux comme le récit du reporter. C'est froid, laconique, rédigé en style télégraphique et d'un effet sinistre.

Un fillette en costume de première communion joue dans la rue. Un homme l'aperçoit et dit à la mère :

— Ta fille est gentille avec sa robe blanche. Si tu veux, j'en donne cent sous...

L'horrible vielle accepte !

Cela ne dépasse-t-il pas tout ce que le roman naturaliste pour inventer ?

Les deux misérables qu'on vient d'arrêter ont, paraît-il, vendu ainsi un nombre incalculable d'enfants. Il fallait bien qu'elles se rattrapassent sur la quantité : le prix, en effet, oscillait entre deux et trois francs !

Cela, avouez-le, éclaire d'un jour effroyable les mœurs de certaines villes manufacturières. Ces monstruosités, malheureusement, ne sont point des exceptions. Ces scènes, qui justifient Zola du reproche d'exagération, se passent chaque jour dans les centres ouvriers.

Plusieurs journaux se sont posés à cette occasion une question qui me paraît intéressante. Pourquoi poursuit-on uniquement les proxénètes dont l'ignominie s'explique parfois par la dépression morale que produisent chez l'être humain la misère noire, le besoin de manger ?

Pourquoi ne poursuit-on pas les hommes qui ont conclu ces marchés abominables, qui ont abusé de la dégradation des mères et de la faim des filles ?

Aucun des clients des proxenètes de Valenciennes n'est mis en cause et il en est ainsi dans la plupart des cas. Il y a là pourtant un délit évident, un crime plutôt, qui mérite la répression la plus sévère. N'importe ! aucun parquet ne comprend dans l'instruction ceux qui sont, en réalité, les vrais auteurs de l'attentat.

⁂

M. Yves Guyot a traité ce sujet dans son volume *La traite des vierges à Londres*, qui contient, à côté de théories plus que contestables comme toujours, des document intéressants; il a rappelé les procès de ce genre qui ont eu lieu à Paris, à Lille, à Orléans, à Marseille. Non seulement ceux qui ont souillé les enfants ne sont pas impliqués dans l'affaire, mais le président du tribunal veille même avec soin à ce que leur nom ne soit point prononcé. *Le Temps* du mois d'avril 1880, que cite M. Guyot, nous donne une preuve entre mille de cette étrange partialité.

« La petite Tareau était orpheline; sa mère adoptive l'avait élevée dans le spectacle de la débauche la plus éhontée pour la livrer, dès sa quinzième année, à d'opulents acheteurs.

» Lorsque, à l'audience, Mlle Fanny Tareau a abordé, dans sa déposition, ce chapitre de son autobiographie, le président l'a instamment priée de ne citer aucun nom, et comme Fanny persistait dans ses allusions aux *clients* dont on la contraignait, *même par la violence*, à satisfaire les caprices, le magistrat a immédiatement ordonné le huis-clos et fait évacuer la salle. »

A Lille, en 1880 également, on défendit de prononcer à l'audience le nom de coupables que tout le monde connaissait.

Il en a toujours été ainsi. Dumas me racontait un jour l'histoire navrante d'une petite comédienne qui a eu quelque réputation et qui s'est éteinte toute jeune de la poitrine. A douze ans, elle avait été vendue par son père et sa mère à un jeune viveur qui portait un des plus beaux noms de France. Si la magistrature avait eu à sa tête un homme honnête et ferme comme Dumas, le coupable aurait été arrêté, la chose aurait fait sensation et certainement un certain nombre de petites créatures auraient été préservées. Les débauchés auraient eu peur et se seraient livrés à des vices moins meurtriers.

Le fait remonte à l'Empire ; mais l'impunité semble être absolument la même sous la République, qui déclare que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Un magistrat consciencieux pourrait faire, parmi les habitués de certaines maisons que l'on connait, cinq ou six exemples retentissants qui n'empêcheraient pas ce trafic infâme de se renouveler de temps en temps, mais qui produiraient une impression très salutaire.

Une des proxénètes de Valenciennes a soixante-dix-huit ans. Quand ce paquet de linge sale sera enfermé dans une prison, la société n'en sera guère plus avancée. Au contraire, le châtiment d'hommes que leur éducation et leur situation rendent doublement responsables frapperait davantage ceux qui seraient tentés de les imiter et que la tolérance systématique d'aujourd'hui enhardit au crime.

Le moraliste, en tout cas, a matière là à longues réflexions. Voilà donc ce qu'a produit cette société moderne si fière d'elle-même, si méprisante pour le passé : des marchés de chair humaine sont ouverts partout, et ce n'est que par hasard que l'attention publique se fait sur ces hontes. Le Parc aux Cerfs a d'innombrables succursales dans tous les cabarets, dans tous les bouges des villes industrielles. Des milliers de Louis XV de tout âge et de tout rang assouvissent chaque jours leurs passions bestiales. La traite des petites blanches est un commerce comme un autre.

C'est bien l'organisation actuelle qui est coupable, car plus les pays sont restés fidèles aux traditions d'autrefois, plus les actes de cette nature sont rares. Sans doute dans les villages de province, en dépit de toutes les précautions, plus d'une fille est séduite, enlevée, *volée*, comme on dit dans le Forez, mais la dépravation de l'enfance est presque inconnue. C'est une maladie spéciale aux villes qui se croient plus civilisées qu'à la campagne.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — Sont nommés : Au grade de chef d'escadron. 5e régiment, M. Louis-Théodore Lefaure, chef d'escadron en retraite. Emploi vacant par organisation. Au grade de capitaine. MM. Louis-Marie Leporte, capitaine en retraite, Paul-Georges-Marie-Joseph Duviller, lieutenant en ler audit corps, Jules-Henri-Joseph Galland, lieutenant en ler audit corps. 4e régiment, M. Pierre-Sylas Leroux, capitaine en retraite. 6e régiment, M. Jean Barbier, capitaine en retraite.

LOTERIE COLONIALE FRANÇAISE

Le premier tirage de la Loterie coloniale française a eu lieu dimanche matin à dix heures dans la salle du Grand-Orient, rue Cadet, à Paris.

La séance était présidée par M. le général Frébault, sénateur, président du conseil de surveillance de la loterie.

Les numéros gagnants, tout en participant aux trois autres tirages, seront remboursés à la direction de la Loterie, 106, rue de Richelieu, tous les jours. de deux à quatre heures, à partir du 19 novembre.

Soixante-quinze lots ont été tirés hier matin. Voici les numéros gagnants :

Le numéro 459,376 gagne 50,000 fr.

Les numéros 298,991 — 321,958 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 1,021,161 — 7,441 gagnent chacun 5,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.: 0,234,061 — 0,021,587 — 0,821,479 — 1,072,086 — 0,203,861 — 1,173,883 — 1,157,139 — 0,242,952 — 1,425.604 — 1,139,850.

Les numéros suivants gagnent chacun 500 francs. 1,036,548 — 0,580,742 — 0,224,538 — 1.346,418 — 0,387,595 — 1,217,046 — 0,358,750 — 1,483,521 — 0,153,165 — 1,158.938.

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 100 francs : 1,061,313— 0,531,632 — 0,368,383 — 1,442,557 — 0,013,412 — 1,181,752 — 0,018,064 — 0,723,008 — 1,016,368 — 0,903,530 — 1,018,825 — 1,310,545 — 0,868,039 — 0,695,143 — 0,729,632 — 0,775,211 — 1,441,148 —0,471,257 —0,451,970 — 1,153,776 — 0,038,656 — 1,264,995 — 1,448,264 — 1,018,856.

0.538,703 — 0,822,385 — 0,381,590 — 0,157,015 — 0,932,883 — 0.250.884 — 0,264,541 —0,341,046 1,012,378 — 1,044,979 — 1,447,773 — 0,169,202 — 0,077,047 —0,140,333 — 1,037,055 — 1,023,084 — 1,113,162 — 1,396,659 — 0,245,310—1,265,835 — 0,311,107 — 1,360,868 —0,105,092 — 0,663,181 — 0,172,989 — 0,817,752.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les membres des 1re et 3e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 17 novembre, à 5 heures et demie du soir.

Ordre du jour :

1. Règlement des mitoyennetés de l'Ecole maternelle de la rue Pierre-de-Roubaix. — 2. Ecole communale de la rue des Arts ; réception définitive. — 3. Chauffage des propriétés communales ; demande d'un crédit supplémentaire. — 4. Denrées nécessaires aux chevaux de l'ébouage ; mode d'acquisition. — 5. Conclusion d'un marché pour la fourniture de la ferrure et des soins vétérinaires à donner aux chevaux de l'ébouage. — 6. Mise en adjudication de l'huile et du pétrole nécessaires à l'éclairage pendant les années 1886-1887. — 7. Création d'un jardin sur la Grand'Place autour de l'église St-Martin.

L'Exposition artistique. — Dans une ville comme la nôtre, que tout progrès intéresse, la nouveauté a toujours un attrait irrésistible.

Il a suffi d'annoncer au public que le salon serait ouvert dimanche jusque 7 heures du soir et brillamment éclairé pour que le nombre des entrées payantes dépassât quatre cents.

Qu'on joigne à ce chiffre celui des entrées de sociétaires accompagnés de leur famille et on comprendra combien, vers cinq heures, la circulation devrait être difficile.

Depuis le dernier article que nous avons consacré à cette très-intéressante exposition, le nombre des tableaux vendus à des particuliers a considérablement augmenté.

Parmi ceux-là, nous avons relevé deux jolies marines, de Bellis, l'adorable petite aquarelle de Toudouze, l'*Août en Bretagne* de Deyrolle, deux aquarelles du sculpteur Cordonnier, l'*Hiver en Cambrésis* de Warville, une autre de E. Chigot et enfin, la *promenade de Caïn*.

En outre, la commission de la Société artistique a fait pour la tombola une dizaine de nouvelles acquisitions. Signalons parmi les plus intéressantes : Une excellente nature morte — de *Reines-Claude* superbes—de Georges Guillaume; le *Nectar*, de Delescluse ; *Les environs de Fécamps*, de Stiers; *Le bord du Loing*, d'Eugène Chigot ; *La Fileuse de lin*, d'Alfred Desplanques ; *La Forêt de Fontainebleau*, de Gesne ; des fleurs très vives de Seebach (aquarelle) ; et une autre aquarelle de Bruno de Sempel, *La vue du lac d'Amour à Bruges*. Avec des lots aussi nombreux et aussi choisis, il est inutile de demander si les billets se placent facilement.

Il est question d'une nouvelle *attraction* pour dimanche prochain, jour de la cloture de l'exposition et du tirage de la tombola ; mais elle est réservée uniquement aux sociétaires.

Nous en reparlerons.

Des expériences fort intéressantes ont eu lieu samedi après-midi dans l'établissement de MM. Lemaire et Dillies, rue des Filatures.

Il s'agissait d'éprouver l'efficacité en cas d'incendie d'un système d'extinction dont nous avons plusieurs fois déjà entretenu nos lecteurs : l'extincteur « le Grinnell. »

Il y avait là des conseillers municipaux, des officiers de pompiers de Roubaix et des environs, des professeurs du Collège de Roubaix et de Tourcoing, des industriels de Roubaix, de Tourcoing et de Lille, et afin de convaincre leurs ouvriers qu'ils ne devaient plus redouter les incendies, les chefs de cette importante usine avaient fait assister plusieurs d'entre eux aux épreuves qui ont été tentées.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants, ils nous ont convaincu qu'il y avait là, sinon un moyen d'efficacité certaine, absolue d'éviter les incendies, au moins une garantie très-sérieuse.

L'extincteur thermo-automatique « le Grinnel » est d'invention américaine; il a été importé en Europe par des ingénieurs de Manchester, MM. Mather et Platt.

Sa facture est d'une grande simplicité. Ce n'est pas autre chose (nous citons l'inventeur), « qu'une » bouche d'eau que l'on adapte au plafond d'un lo- » cal, et qui se trouve en communication, à l'aide » d'un tuyautage convenable, avec une source d'eau » en pression. Cette bouche est fermée hermétique- » ment par un obturateur qui empêche la sortie » du liquide. Mais dès que la température du mi- » lieu ambiant arrive à 70°, l'artifice qui retient » l'obturateur contre la bouche, artifice qui n'est » autre qu'un point *de soudure fusible*, fond et la » bouche vomit une quantité d'eau à l'état divisé, » qui vient mouiller en tous sens une surface d'au » moins 9 mètres carrés de plafond et de plan- » cher. »

Dans les endroits où la température est très-élevée, les étuves, les séchoirs par exemple, on prépare l'alliage de façon que le point de fusion dépasse 70° c. On peut aller jusqu'à 100°.

On a fait deux sortes d'expériences, les une avec l'eau, la dernière avec l'air comprimé à 4 atmosphères.

La première a eu lieu dans un local ayant six mètres de longueur sur trois de largeur, ouvert au jour de deux côtés, couvert en pannes et en vitres et muni de deux extincteurs. On a mis le feu à des copeaux de sapin suspendus à la charpente de la toiture. La combustion s'est rapidement développé; mais trente secondes ne s'étaient pas écoulées que les appareil « le Grinnell » fonctionnaient et éteignaient les flammes en quelques instants.

La seconde expérience avait été préparée dans une salle fermée, mesurant huit mètres sur sept, voutée et pourvue de quatre extincteurs. A l'intérieur, on avait revêtu les murailles de planches On a allumé une vingtaine de bouquets de copeaux suspendus aux traverses, comme dans le premier essai.

La troisième portait sur un seul extincteur, installé debout en plein air, sur le pavé.

Tous les deux ont été également concluantes, les appareils ayant agi quinze à trentes secondes après l'embrassement des tas de copeaux qu'on avait entremêlées de duvet de coton et de planchettes et arrosés de pétrole.

L'appareil installé sur le pavé de la cour a simulé l'extinction d'un incendie qui se serait déclaré sous une carde. Lancée horizontalement en jets séparés, l'eau n'atteignait pas plus de 20 centimètres de hauteur, et parait avoir été aussi efficace que si elle était déversée d'en haut. Il ne faut pas oublier, en effet, que si cette dernière façon d'éteindre le feu était usitée dans une carderie, elle mouillerait les garnitures de cardes, et les machines elles-mêmes qui seraient certainement endommagées.

Tous les extincteurs dont nous venons de parler sont raccordés à un service d'eau sous pression constante, alimenté par une bâche placée en élévation. C'est ainsi, du reste, que sont desservis les 1124 extincteurs « Grinnell » installés dans l'état blissement de MM, Lemaire et Dillies. Il y en a partout, dans les ateliers, dans les magasins, dans les bureaux, dans les séchoirs, dans les corridors, etc.

Le quatrième essai avait un intérêt particulier : nous avons dit en quoi il différait des précédents. Dans les tuyaux, l'eau était remplacée par de l'air comprimé et introduit par une pompe fonctionnant constamment et placée dans la salle des machines de l'usine.

Entre le local et le réservoir alimentateur d'eau, dans la conduite principale, existe un clapet de retenue, posé de telle façon qu'il peut se fermer et s'ouvrir par un mouvement automatique, suivant que la pression domine d'un côté ou de l'autre.

Or, l'eau ne subissant, du coté du réservoir, qu'une pression *maxima* de 2 atmosphères, se voit refuser le passage par le clapet qui se referme sous l'action de l'air comprimé à 4 atmosphères.

L'expérience a été faite dans la salle fermée pourvue de quatre extincteurs. Ceux-ci se sont ouverts 40 secondes après qu'on eut allumé les copeaux. L'air s'est échappé avec un sifflement formidable pendant une minute. La pression étant alors plus faible, l'eau a fait irruption et achevé d'éteindre le feu.

Cette substitution dans les tuyaux de l'air comprimé à l'eau se fait l'hiver, quand la congélation pourrait les crever et mettre ainsi le système hors d'usage.

A chaque expérience, une grosse cloche suspendue au milieu de l'usine et un avertisseur électrique placé chez le concierge ont sonné automatiquement à l'instant même où l'eau a commencé à couler. C'est le passage de l'élément liquide dans les tubes qui produit cet effet.

A ce signal, on court fermer le robinet d'arrêt, on en ouvre un autre de forte dimension, et l'eau évacue complètement les tuyaux, ce qui prévient des dégâts inutiles.

M. Wilson, représentant de la maison « Grinnell », présidait à ces expériences et donnait toutes les explications nécessaires.

Les nombreux assistants y ont pris le plus vif intérêt.

Mais cet extincteur serait-il efficace dans tous les cas de sinistre qui pourraient se présenter ?

C'est une question sur laquelle les avis des personnes compétentes étaient partagés.

Les uns prétendaient que oui, les autres soutenaient que cet appareil est d'un excellent usage, non pour éteindre entièrement un violent incendie, mais pour l'empêcher de se propager et permettre ainsi d'prganiser les secours.

Ce serait déjà un précieux avantage.

L'avenir démontrera qui a raison. G. C.

Seize procès-verbaux et neuf toutous mis en fourrière, tel a été, pour dimanche, le bilan du service de la divagation des chiens.

Un personnage dont nous avons eu occasion de parler, Jacques Facques, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille à un mois de prison et 16 francs d'amende pour outrages aux mœurs.

Une série de vols. — Roubaix est exploité en ce moment par des voleurs qui semblent s'efforcer, pendant qu'ils le peuvent, de commettre le plus de méfaits possible. Les uns parviennent à faire respecter leur *incognito* et à déjouer toutes les recherches de la police, les autres sont moins adroits et se font pincer plus facilement.

Dans la matinée de dimanche, entre six et sept heures, un individu a brisé la vitrine de la boutique de M. Léopold Mercier, cordonnier, rue Saint-Joseph, et a prestement enlevé six paires de chaussures représentant une valeur totale de 120 francs. Le vol accompli, il à pris la fuite, sans avoir pu être reconnu. Il avait agi avec tant de précipitation qu'il a emporté trois bottines dépareillées.

On est parfois bien mal récompensé de la bonté et de la confiance que l'on témoigne à des personnes que l'on a, recueillies chez soi.

Demandez plutôt à un habitant de la rue d'Alger, M. Delplanque. Il donnait l'hospitalité à un manœuvre de maçon, jeune homme de 19 ans, Théodore Frontier, qui, en échange, lui cultivait son jardin. Il y a deux ou trois jours, ce galopin a filé en Belgique en emportant deux broches et une bague en or, plusieurs autres bijoux et des vêtements, le tout appartenant à M. Delplanque et ayant une assez grande valeur.

Samedi et dimanche, un vent de rébellion a soufflé sur messieurs les ivrognes, à en juger par le nombre de ceux d'entre eux qui se sont fait arrêter pour outrages aux agents.

Il y a d'abord un journalier, nommé Théodore Dorival, qui a brisé deux carreaux dans un estaminet du boulevard d'Armentières et grossièrement injurié l'agent chargé de le conduire au commissariat.

Delphin Doutreligne, lui, adressait force épithètes malsonnantes à toutes les personnes qu'il rencontrait sur la place Nadaud. Un agent, étant survenu, a reçu sa part comme les autres, mais Doutreligne a été, en échange, flanqué au dépôt. Ça lui apprendra à modérer ses paroles et aussi son goût pour la boisson.

Et dire qu'il y a eu une dizaine de cas de même genre qui auront leur dénouement en justice ! Avec l'honorable corporation des pochards roubaisiens, dame Thémis ne chôme pas.

Un ivrogne qui fesait un vacarme infernal dans la rue des Fossés, a été entendu par les agents du poste voisin qui se sont empressés de l'enfermer au violon. Cet individu, du nom de Bogaert, avait bien mal choisi son endroit.

Quand la police frappe à votre porte pour vous prévenir poliment que vous vous trouvez sous le coup d'une contravention, ne lui répondez pas par des paroles impertinentes, ce qui aggrave toujours votre délit; n'imitez pas un cabaretier de la rue Darbo, C....

Samedi soir, à minuit, son estaminet était encore bondé de consommateurs. Les agents Dorier et Delplanque engagent C.... à faire évacuer immédiatement sa salle et verbalisent contre lui ; puis ils continuent leur tournée.

Repassant une demi-heure plus tard en cet endroit, ils constatent que, si la porte du cabaret est fermée, il y a toujours autant de monde dans la salle. Ils frappent; on leur crie : « Qui est là ? — La police. — Eh bien, leur répond-on, si c'est la police qu'elle reste là ! »

La police est restée dehors, mais elle fera regretter à C... cette singulière réponse.

Aux pluies qui ont marqué le commencement de novembre a succédé un temps superbe. Dimanche et lundi, un soleil radieux n'a cessé de resplendir pendant toute la journée ; mais c'était le soleil de novembre, dont les rayons n'ont plus cette chaleur vivifiante des autres saisons.

C'est l'été de la Saint-Martin, été froid et gaillard, qui marque la dernière étape de l'automne, comme en fait foi le vieux dicton :

A la Saint-Martin
L'hiver en chemin

A cette époque de l'année, les nuits tombent vite et commencent à devenir glaciales. Lundi matin, tous les toits étaient recouverts d'une couche de givre, blanche messagère des fourrures, des cache-nez et des... rhumes de cerveau !

Société artistique de Roubaix-Tourcoing

Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette à Roubaix. Prix d'entrée : 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis. Les autres jours 1 franc.

L'Exposition restera ouverte jusqu'au lundi 16 novembre inclusivement. Le tirage de la tombola est fixé au dimanche 22 novembre, à 3 heures 1/2 très-précises.

TOURCOING

Conseil des Prud'hommes. — L'élection pour le renouvellement partiel des prud'hommes ouvriers, qui a eu lieu dimanche matin, a donné des résultats assez inattendus.

Voici les résultats du dépouillement du scrutin :

1re Catégorie : M. Eugène Bonte, fileur, 13 voix, élu ; M. Alfred Bolin, prud'homme sortant, 1 voix. — 2e Catégorie : M. Désiré Delvainquiert, trieur, 47 voix, élu ; M. Juste Christory, prud'homme sortant, 7 voix. — 3e Catégorie : M. Jean Legrand, tisserand, 40 voix, élu ; M. Jean-Baptiste Nollet, prud'homme sortant, 6 voix. — 4e Catégorie : M. Liétard, charpentier, 27 voix, élu ; M. Achille Corvisier, prud'homme sortant, 5 voix.

Nous constatons que la politique tend à s'immiscer jusque dans la constitution de ce tribunal arbitral : tous les prud'hommes élus s'intitulaient candidats républicains.

Il sera peut-être nécessaire de recommencer l'élection pour l'une des quatre catégories, le candidat élu n'étant pas, paraît-il, inscrit sur la liste des électeurs.

Demain aura lieu l'élection des prud'hommes patrons.

Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu lundi matin, pour le renouvellement partiel des prud'hommes-patrons :

1re catégorie : M. Louis Honoré-Dumortier ; 2e M. Scalabre-Delcour ; 3e, M. Lemettre-Seynave ; 4e, M. Duhamel-Dujardin.

Tous quatre étaient prud'hommes sortants.

Quant aux résultats de Dimanche, nous croyons savoir que deux electtons sont contestées. La première par ce que, comme nous l'avons dit, l'élu ne serait pas électeur et la seconde parce que le candidat appartient à une catégorie d'ouvriers qui n'est pas justiciable devant le conseil des prud'hommes.

Chronique du travail. — Une grève s'est produite lundi après-midi dans la filature de M. Albert Lorthiois, rue de Guisnes. Sur les 350 ouvriers occupés dans l'établissement, 240 environ ont quitté le travail, tous fileurs, rattacheurs et bacleurs. La cause de cette grève serait la suppression d'un ouvrier sur les quatre employés aux métiers renvideurs.

Cercle horticole de Roubaix. — Nous croyons savoir que parmi les lauréats du concours se trouvent trois de nos concitoyens : M. Jean-Baptiste Baratte, jardinier au monastère de N.-D. des Anges, obtient une médaille en argent de 1re classe avec acclamation du jury pour l'arboriculture. Deux autres médailles en argent de 1re classe sont décernées au jardinier de M. Grau-Six et au jardinier de Mme Henry Cauilliez.

Nos meilleures félicitations aux lauréats.

La fête de gymnastique organisée par la société l'*Avenir* a aussi bien réussi que possible. La saison n'est malheureuement pas très favorable à ce genre de fête qui, au printemps, attirerait certainement beaucoup de monde. Malgré cela les amateurs assistaient en assez grand nombre à la séance.

Après s'être formées en cortège, les sociétés, qui devaient prendre part à la fête, ont parcouru les principales rues de la ville pour se rendre à l'Etrepôt de Tourcoing, rue Neuve-de-Roubaix. On a beaucoup admiré leur marche rapide et cadencée.

Aux mouvements d'ensemble très correctement exécutés a succédé le travail aux engins qui a fait valoir la force et la souplesse de tous les gymnastes Plusieurs d'entr'eux se sont fait particulièrement applaudir à la barre fixe et aux barres parallèles.

Nos meilleures félicitations aux organisateurs de la fête et à toutes les sociétés qui, par leur présence, en ont assuré le succès.

Le vol de la place Thiers. — Le vol que nous avons relaté dans notre numéro d'hier, s'est produit dans les bureaux de M. Félix Lorthiois. Le ou les voleurs s'y sont introduit en escaladant au moyen d'une échelle une plate-forme qui se trouve de plein pied avec l'une des fenêtres de ces bureaux. Ne parvenant pas à crocheter le coffre-fort, ils ont enlevé des timbres-poste pour une valeur de 175 fr.

LILLE

UN ASSASSINAT A SAINT-MAURICE. — La liberté du port du révolver a des conséquences bien funestes. Dimanche, vers 11 h. 45 du soir, un ouvrier nommé Moreau, très surexcité par la boisson, insultait dans un estaminet de Saint-Maurice, une brave famille de la Madeleine.

Ayant voulu embrasser une dame de cette société, il reçut un soufflet. Moreau sortit aussitot, en proférant des menaces.

Il revint quelques minutes après avec un révolver. Il tira sur la maison. Le premier des consommateurs qui sortit en entendant le bruit, est un nommé Quinchon, journalier, qui reçut dans la poitrine deux coups du révolver de Moreau. La mort fut instantanée.

Moreau a été arrêté.

Nous avons sous les yeux une **Carte de la France politique électorale,** à la suite des élections législatives de 1885.

Par une combinaison très-ingénieuse de couleurs, on peut, au moyen de cette carte, se rendre compte d'un coup d'œil, de la position respective des différents partis.

La carte, de grand format et imprimée sur papier très solide, porte la légende suivante :

« Les députés conservateurs sont imprimés en *vert*, les opportunistes de toutes les nuances en *bleu*, les radicaux en *rouge*, les quatre députés républicains indépendants sont imprimés en *noir*, et leur nuance désignée dans leur département en blanc.

» La lettre B indique que ce sont les chiffres d'un scrutin de ballottage.

» Le nombre de suffrages des listes mixtes est désigné dans la nuance dominante, opportuniste ou radicale. »

Ajoutons que les départements sont également aux couleurs indiquées, selon le résultat des élections, et que les chiffres des majorités obtenues s'y trouvent renseignés. Aucune surcharge géographique inutile ne vient nuire à l'objet que l'auteur a en vue.

En vente à l'imprimerie du *Journal de Roubaix*.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Session ordinaire de novembre

Séance du vendredi 13 novembre. — Le séance est ouverte à 8 h. 45. — M. Bury, secrétaire général, fait l'appel nominal. Trente conseillers sont présent: MM. Fournier et Delsalle n'assistent pas à la réunion. M. Gustave Glorieux, élu secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre, qui est adopté sans observations.

Dépenses imprevues

M. le Maire donne le relevé des sommes ordonnancées sur le crédit de 2,000 fr. prévu au budget pour couvrir les dépenses.

Acte est donné de ir communication.

Un incident surgit à propos de la dépense occasionnée par la célébration de la messe St-Roch. — M. Dervaux demande « ce que St-Roch fait dans les affaires communales ». M. le Maire lui répond que de temps immémorial l'administration municipal a fait célébrer cette messe et qu'il n'a pas cru devoir déroger à cette coutume.

M. Dron dit qu'on pouvait inscrire cette dépense au budget pour la discuter: il trouve « révoltant » qu'une invitation à assister à cette messe lui ait été adressée de la mairie. L'incident est clos.

Dans les dépenses imprévues est comprise une somme de 100 fr. donnée à M. Mériaux à titre de gratification pour sa belle conduite dans l'affaire du chien enragé du Moulin-Tonton.

Lycée

Treize demandes de bourses ont été formulées : une d'internat, cinq de demi-pensionnat et sept d'externat. Les jeunes gens ont subi les examens et produit les pièces nécessaires.

Ces demandes sont renvoyées devant la commission de l'instruction publique.

M. Dewyne propose de fournir les livres aux externes.

M. le Maire croit que, devant les avantages que ces bourses procurent aux familles, il n'y aurait pas lieu de donner les fournitures des classes.

Epuration des Eaux de l'Espierre

Une société d'ingénieurs de Bruxelles offre de mettre à l'essai leur procédé qui consiste à utiliser les résidus de l'épuration pour la fabrication du gaz d'éclairage.

Des expériences seront faites sous la surveillance du directeur de l'usine à gaz et, pour ce, un crédit de 2,000 fr. est voté.

Caisse de retraite et de secours

Le Conseil accueille favorablement la demande formée par un employé du Conditionnement parti au service militaire, du retrait des sommes déposées par lui à la caisse de retraite.

Le crédit nécessaire pour opérer ce remboursement est voté.

Voirie

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission sur la construction d'aqueducs.

M. Dewyn estime que cette question doit être réservée pour plus ample examen. Selon lui il y aurait lieu d'étudier le remplacement des tronçons d'aque-

---

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE. N° 9

UN HOMME A MARIER

V

— Nous discutions ce point tout à l'heure avec mon ancien élève, reprit Audebert pour motiver l'impromptu de sa question.

— Mais, cela dépend... balbutia M. de Crémant, qui eut une sorte d'effroi de ce qu'il allait dire et qui, pour la première fois, depuis qu'il aimait Françoise, se posa en face ce cas de conscience.

— Cela dépend ?...

— Si c'est une affaire d'argent, le gentilhomme déroge s'écria-t-il résolument.

— Mais fortune à part ?

— Et pourquoi. — s'il n'y a point d'indiscrétion à s'en informer, — M. Armand de Chéruy discute-t-il avec vous là-dessus ?

— Le vicomte de Chéruy a un attachement profond et vif pour une jeune fille qui n'est point noble.

— Eh bien, alors, que lui répondiez-vous ? reprit vivement le marquis, heureux de changer de rôle et de faire fixer par l'honnête vieillard l'incertitude où le jetait le trouble de son cœur.

— Je lui disais de s'efforcer de vaincre un sentiment difficile à légitimer; je représentais que la position fausse des personnes déclassées est pénible, et que, pour celle qu'il aime surtout, il ne devrait point battre en brèche à cet égard les répugnances de sa famille... Une jeune fille qu'il y ferait entrer sans un consentement sincère n'y serait pas heureuse... et qui sait même si ce mariage projeté ne nuirait pas à l'établissement de sa cœur ?... Enfin, monsieur le marquis, accepteriez-vous pour belle-sœur une jeune fille charmante, bien élevée, mais d'origine plébéienne ? Voilà ce bu'il s'agit de vous demander.

— Est-ce que vous tenez à savoir mon sentiment personnel là-dessus !

— Certainement, monsieur le marquis. Votre opinion est trop considérable pour qu'on ne tienne pas beaucoup à la connaitre, et... je ne doute pas qu'en cette circonstance elle ne pèse d'un grand poids sur la résolution du vicomte de Chéruy... bien qu'il soit fort épris.

— C'est trop d'honneur me faire. La jeune fille appartient à une famille honorable ? demanda M. de Crémant.

— Oh! certes, et elle est remplie de qualités bonnes et charmantes; et le jeune Armand de Chéruy a pour elle une affection qui date de plusieurs années et qu'il a vainement combattue...

Le marquis devint pâle, ses jambes fléchirent, puis se roidirent comme pour prendre racine au sol. Il voulut parler, et la voix lui manqua. Soudain une idée avait traverser son cerveau. En une seconde elle s'y installa et y produisit un effrayant ravage.

Armand de Chéruy avait fait ses études au petit pensionnat de Saint-Mesme... Il était de deux ou trois ans seulement plus âgé que Françoise... Comment aurait-il pu, alors que le cœur adolescent s'ouvre aux impressions tendres, voir, sans l'aimer, cette jeune compagne? Et comment, l'ayant aimée un jour, l'oublier jamais?

Oui. Et plus M. de Crémant y pensait, plus ce doute devenait certitude... plus chaque détail de la conversation semblait en accuser l'évidence. Comment ne pas avoir senti plus tôt que c'était un père qui consultait en pensant à sa fille?...

Une douleur intense tordit le cœur du gentilhomme... Avec un grand effort de volonté, il balbutia enfin, répondant à sa pensée plus qu'aux paroles d'Audebert :

— Oui... elle est charmante... il a vainement combattu !

Puis, sentant qu'il ne pouvait se contenir plus longtemps, craignant de se trahir s'il demeurait une seconde de plus, il quitta brusquement la place en s'écriant d'une voix brève :

— Pardon ! je suis attendu !

François Audebert fit quelques pas pour l'accompagner ; mais le marquis ne se retourna pas. Arrivé sur le seuil de sa porte, le brave professeur s'arrêta, ajusta ses lunettes, regarda son interlocuteur et s'éloigna d'un pas rapide et saccadé.

— Singulier homme ! se dit-il, singulier homme !... Je ne sais trop si Blanche de Chéruy fera un heureux mariage...

VI

M. de Crémant marchait vite, en effet. Jamais une douleur pareille à celle qu'il venait de ressentir ne l'avait terrassé. Il lui semblait que l'horizon tournait autour de lui, que la terre rebondissait sous ses pieds, que le vent, en tourbillonnant, le secouait comme un roseau. Arrivé en rase campagne, il voulut rappeler sa clairvoyance, interroger sa raison... Vains efforts! Tout son être était bouleversé.

Il aimait bien Françoise depuis quelques jours ! Mais la pensée qu'un autre aussi l'aimait... un autre qui était jeune... qui pouvait offrir un beau nom aussi... qui l'offrait... qui avait sans doute, depuis plusieurs années déjà, fait pressentir... fait partager ses sentiments ! cette pensée décupla son amour en une heure.

— C'est un trésor enfoui, avait pensé le gentilhomme en découvrant à Saint-Mesme Françoise avec sa beauté, son charme, sa haute valeur morale. — Le trésor est découvert, apprécié, se disait-il alors... Un autre va l'enlever peut-être...

Ah! quelle différence entre ces deux situations! Comme l'une laissait la liberté du sacrifice ! Comme l'autre était fiévreuse, entraînante, cruelle !

Cette angoisse, le secret de presque toutes les folies des passions, ravagea le noble cœur du marquis de Crémant et fit chanceler sa foi de gentilhomme. Il erra longtemps par les champs et les chemins. Enfin, à la nuit tombante, il revint au château de l'Estang.

— Eh bien, Henri, dit-il au baron, je pars décidément demain matin. Je ne puis vaincre cet amour, l'illusion ne m'est plus permise. Me flatter de triompher, ce serait mentir à ma conscience, ce serait m'accorder lâchement un subterfuge.

— Mais...

— Je vois la force de cette passion à la jalousie qui me dévore. Ah ! mon ami